

## **QUELLES INFORMATIONS SAISIR DANS SON LOGICIEL ?**

En généalogie, on se retrouve rapidement à devoir gérer un grand nombre d'informations. Il n'y a qu'à voir tout ce qu'il est possible de noter dans les logiciels de généalogie pour s'en rendre compte.

Le problème, c'est que cela fait une quantité très importante d'informations, et quand on débute, il est difficile de savoir quelles informations sont importantes ou non.

### **QUELLES INFORMATIONS NOTER DANS SON LOGICIEL ?**

Un généalogiste expérimenté vous recommandera généralement de tout noter : tous les noms des témoins, leurs âges, leurs professions, leurs domiciles, etc. Voire même retranscrire le contenu de l'acte en entier. Mais souvent quand on débute, on a envie de remonter les générations et pas de passer du temps à saisir chaque information et transcrire tous les actes.

On se retrouve donc avec deux choix :

- soit tout noter, mais dans ce cas, cela peut très vite devenir rébarbatif ;
- soit noter juste le strict minimum, mais cela peut être gênant pour la suite de nos recherches (parce qu'on va passer du temps à rechercher une information qu'on n'avait pas noté, ou parce qu'on va passer à côté d'indices ou d'informations importantes pour la suite des recherches).

Si ça vous paraît fastidieux et inutile de tout saisir, ne le faites pas tout de suite. Dans un premier temps, saisissez uniquement les informations qui vous intéressent.

Le seul point important est de pouvoir retrouver facilement la source des informations pour pouvoir récupérer les informations que vous n'avez pas saisies au moment où cela vous semblera utile.

Donc pour cela, il est préférable de noter la source de chaque information.

### **COMMENT NOTER LES SOURCES DES INFORMATIONS ?**

Il existe deux types de sources :

- les sources directes, qui donnent une information fiable
- les sources indirectes, qui doivent généralement être vérifiées avant de pouvoir saisir l'information dans votre logiciel.

Ainsi, si avez trouvé l'information sur la naissance d'une personne directement dans son acte de naissance, il s'agit d'une source directe. Dans ce cas, vous pourrez simplement noter que la source est l'acte de naissance.

Vous pourrez ensuite le retrouver facilement dans les registres d'état civil de la commune en question à la date en question. L'information pourra alors être vérifiée facilement par vous ou par n'importe qui (si vous partagez votre arbre en ligne).

Par contre, si vous avez trouvé l'information sur sa date de naissance par un moyen détourné, il s'agit d'une source indirecte.

Par exemple : si l'information sur la naissance est notée dans l'acte de mariage mais que vous n'avez pas encore vérifié cette information, il vaut mieux noter dans votre logiciel que la source de la naissance est l'acte de mariage.

Cela vous permettra de vous rappeler que l'information n'a pas encore été vérifiée. Cela vous évitera de rechercher vainement l'acte de naissance si jamais il y avait une erreur. L'avantage étant de pouvoir mettre en doute les informations indirectes, si nécessaire.

### **FAUT-IL NOTER LES TÉMOINS DES ACTES ?**

Lorsque l'on débute, il ne paraît pas toujours important de noter tous les témoins qui étaient présents lors de tel ou tel acte. En effet, ceux-ci ne sont pas toujours des membres de la famille, et il ne paraît pas nécessairement important de les intégrer dans notre logiciel de généalogie.

Toutefois, en cas de blocage, il peut être nécessaire d'enquêter sur les parrains/marraines des enfants, ou sur les témoins aux différents événements.

Il peut donc être utile de noter ces informations dans son logiciel.

Par exemple : si on ne retrouve pas le lieu d'origine des parents, les témoins peuvent s'avérer utiles. Par exemple si un des témoins était cousin et vivait dans une commune voisine, cela peut être utile de retrouver sa trace, remonter son ascendance, afin de trouver le lien de parenté et peut-être trouver ainsi la trace des ancêtres recherchés.

### **FAUT-IL TRANSCRIRE LES ACTES ?**

La transcription complète des actes d'état civil n'est généralement pas utile. La seule exception, c'est pour les actes qui sont particulièrement difficiles à lire si on ne veut pas avoir à les déchiffrer à nouveau à chaque fois.

Cela peut par exemple être le cas pour les registres paroissiaux d'Ancien Régime qui sont compliqués à déchiffrer, ou bien pour des actes notariés ou des documents plus longs qui peuvent être difficiles à lire (par exemple : un inventaire après décès qui donne beaucoup d'informations).

Mais même dans ces cas, il est parfois préférable de ne transcrire que les informations vraiment utiles, et donc faire un résumé de l'acte, avec :

- la liste des personnes présentes avec leurs liens de parenté ;
- les informations sur le lieu et la date ;
- la liste des objets, maisons ou terrains mentionnés ;
- la description d'une maison ;
- les références à d'autres actes, etc.